

Programme d'échange d'élèves à l'extérieur du Québec



**Guide pour le dépôt
d'un projet**

En date du 1^{er} avril 2026



Éducation internationale | Échanges azimuth
355, rue Marie-de-l'Incarnation
Québec (Québec)
CANADA G1N 3G9
1 418 651-4667
assistants@education-internationale.com

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
Présentation d'Éducation internationale	4
LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.....	4
Introduction.....	4
Volets	4
Objectifs du programme	5
Clientèle cible	5
Critères d'admissibilité	5
Montant de l'aide financière et fonctionnement	7
DÉPÔT D'UNE DEMANDE.....	8
DATES DE DÉPÔT	8
Démarches à suivre et documents importants	8
PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES.....	10
Critères de sélection des demandes	10
Réponse de sélection	10
Octroi de la subvention	10
CONDITIONS À RESPECTER.....	10
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION	10
COORDONNÉES UTILES	11

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE



Éducation internationale est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires du Québec.

Les services offerts par Éducation internationale sont les suivants :

- Échanges azimuth : Programmes d'échanges, de stages et de subventions pour les élèves, les étudiantes, les étudiants et le personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'international ;
- Québec métiers d'avenir : Service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études ;
- Développement international : Renforcement des systèmes éducatifs en éducation de base et en formation professionnelle à l'international via l'exportation du savoir-faire québécois.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ÉLÈVES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Ce programme permet de développer les compétences linguistiques des élèves québécois-es et renforcer les activités internationales des organismes scolaires du Québec.

Ce programme est financé par le Ministère. L'enveloppe budgétaire annuelle est sous réserve de la disponibilité des crédits.

VOLETS

Ce programme comporte trois volets dans lesquels se répartit l'aide financière :

A. Soutien aux échanges d'élèves coordonnés par le Ministère

Ce volet vise à soutenir les échanges d'élèves d'une durée minimum de deux mois (un mois pour l'élève québécois-e et un mois pour l'élève partenaire) et d'un maximum de six mois (trois mois pour l'élève québécois-e et trois mois pour l'élève partenaire) qui sont coordonnées par le Ministère. Les destinations visées sont l'Allemagne (la Rhénanie du Nord Westphalie et la Bavière) et les provinces canadiennes (l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan).

B. Soutien aux échanges d'élèves coordonnés par les organismes scolaires

Ce volet vise à soutenir les échanges d'élèves d'une durée minimum de deux mois (un mois pour l'élève québécois-e et un mois pour l'élève partenaire) et d'un maximum de six mois (trois mois pour l'élève québécois-e et trois mois pour l'élève partenaire) qui sont coordonnés par les organismes scolaires du Québec. Les organismes scolaires doivent notamment établir un partenariat avec un organisme scolaire de l'international, à l'exception des partenaires existants du Ministère.

[Un guide d'appui à la mise en œuvre](#) est à la disposition des organismes scolaires. Les organismes scolaires sont d'ailleurs encouragés à utiliser la documentation disponible pour le volet A sur [notre site internet](#) afin de mettre en place leurs propres échanges.

C. Soutien aux cours de langues

Ce volet vise à soutenir les élèves du Québec prenant part à des échanges d'élèves dans le cadre du volet A ou B, pour suivre des cours de langue en complément de leur formation scolaire.

La langue étudiée doit être la langue ciblée par l'échange.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

De plus, les objectifs ciblés lors des échanges à l'extérieur du Québec sont les suivants :

- réaliser des échanges d'élèves à l'extérieur du Québec;
- permettre aux élèves d'améliorer la connaissance pratique d'une langue cible;
- permettre aux élèves de développer une sensibilité interculturelle;
- permettre aux élèves d'accroître leur autonomie et leur capacité d'adaptation;
- favoriser la réussite scolaire des élèves;
- permettre à des établissements d'enseignement québécois de renforcer leurs activités canadiennes et internationales et de créer des partenariats avec des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec.

CLIENTÈLE CIBLE

Ce programme s'adresse à des élèves de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés qui souhaitent parfaire l'apprentissage d'une langue cible. La demande doit être soumise par l'établissement.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à l'aide financière pour les volets A et B, l'élève québécois-e de l'organisme scolaire doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- Être inscrit en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire au moment de sa participation au programme.
- Avoir consacré au minimum 60 h de formation dans la langue cible avant de prendre part à l'échange.
- Démontrer un intérêt manifeste quant à l'atteinte des objectifs du programme.

- Avoir une volonté d'apprendre la langue parlée sur le territoire d'accueil.
- Démontrer une ouverture envers les autres et leur culture.
- Détenir une grande capacité d'adaptation et d'intégration.
- Démontrer une maturité et un sens des responsabilités.
- Faire un usage soigné des langues utilisées.
- Avoir un comportement exemplaire.
- Avoir obtenu le consentement de ses parents ou de sa tutrice ou son tuteur pour participer au programme d'échange.
- Tous les adultes vivant sous le même toit que l'élève participant doivent avoir effectué une vérification d'antécédents judiciaires.
- Prendre part à un échange avec un-e autre élève de l'extérieur du Québec d'une durée minimum de deux mois (un mois pour l'élève québécois-e et un mois pour l'élève partenaire) et d'un maximum de six mois (trois mois pour l'élève québécois-e et trois mois pour l'élève partenaire). Il doit se dérouler durant l'année scolaire.
- Séjourner à l'extérieur du Québec et fréquenter l'établissement scolaire de l'élève partenaire, ainsi que vivre dans le domicile de sa famille d'accueil. Il doit également accueillir l'élève partenaire dans le domicile de sa famille.¹

Afin d'être admissible à l'aide financière pour le volet A ou B, l'accompagnateur-trice doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- Être désigné comme accompagnateur-trice par l'organisme scolaire.

Note : Les accompagnateurs-trices qui sont également membres du personnel scolaires sont admissibles à un montant plus élevé (voir section « Montant de l'aide financière et durée du séjour »).

Afin d'être admissible à l'aide financière pour le volet C, l'élève québécois-e de l'organisme scolaire doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- Être inscrit en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e secondaire.
- Avoir été sélectionné par l'organisme scolaire pour prendre part au programme.
- La durée minimale du cours suivi doit être de 45 heures et celui-ci doit être offert par un établissement accepté par l'organisme scolaire.
- Une attestation de participation de l'élève devra être fournie.

¹ En cas d'annulation du séjour de l'élève partenaire, veuillez vous référer au cadre normatif du programme sur Quebec.ca pour connaître les critères d'admissibilité applicables.

MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE ET FONCTIONNEMENT

	Montant maximal	Dépenses admissibles	Fonctionnement
Volet A	2 000 \$ par élève et accompagnateur-trice	✓ Coût du transport.	Le Ministère s'occupe de l'organisation des vols et les Échanges azimuth effectuent l'achat des billets d'avion pour les élèves participants et accompagnateurs-trices.
	3 000 \$ par accompagnateur-trice membre du personnel scolaire.	✓ Frais de déplacement, de suppléance et autres frais ² .	Le versement de l'aide financière pour les autres dépenses s'effectuera à l'ordre de l'organisme scolaire.
Volet B	2 000 \$ par élève et accompagnateur-trice	✓ Coût du transport.	Le paiement s'effectuera à l'ordre de l'organisme scolaire ayant déposé la demande. Les établissements scolaires devront par la suite verser les subventions aux élèves participants (le cas échéant).
	3 000 \$ par accompagnateur-trice membre du personnel scolaire.	✓ Frais de déplacement, de suppléance et autres frais ³ .	
Volet C	300 \$ par élève	✓ Coût du cours de langue.	Le paiement s'effectuera à l'ordre de l'organisme scolaire ayant déposé la demande. Les établissements scolaires devront par la suite verser les subventions aux élèves participants (le cas échéant).

² Le remboursement des frais de déplacement, de suppléance et autres frais des accompagnatrices et accompagnateur-trice-s employés des organismes scolaires se fera selon les modalités prévues aux directives du Conseil du trésor selon la Politique de gestion contractuelle concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par certains organismes publics.

³ Idem.

DURÉE DU SÉJOUR

ÉCHANGE HORS DU QUÉBEC

Les élèves québécois-es séjournent à l'extérieur du Québec. Ils vont à l'école et vivent dans les familles de leur jumeau. Le séjour doit être d'une durée de deux à trois mois.

ÉCHANGE AU QUÉBEC

Les établissements québécois accueillent les élèves partenaires. Le séjour doit être d'une durée similaire que celle de l'élève québécois-e.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

DATES DE DÉPÔT

Le Programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire de deux types d'appels de projets : un appel annuel continu et un autre avec une date limite de dépôt fixe. Les détails sont précisés ci-dessous.

Appel de projets annuel continu : Ce type d'appel de projets offre une flexibilité importante. Les demandes sont traitées au fur et à mesure de leur réception, à partir du 1er avril. Cet appel de projets ferme lorsque les fonds restants sont insuffisants pour financer tous les projets soumis. La date de fermeture sera publiée en temps et lieu sur le site web de l'organisme partenaire.

Appel de projets à date fixe : En complément de l'appel continu, un concours à date fixe est prévu. Ce concours se déroule du 15 janvier au 15 février de l'année scolaire antérieure aux échanges, mais il est conditionné par la disponibilité des fonds et des partenariats établis.

Il est également possible de déposer une demande de subvention de façon rétroactive, c'est-à-dire après le déroulement du projet, à la condition que ce soit dans la même année financière.

Vous recevrez une confirmation de la réception et de la conformité de votre demande par courriel dans la semaine suivant le dépôt de celle-ci.

DÉMARCHES À SUIVRE ET DOCUMENTS IMPORTANTS

Un organisme scolaire qui désire soumettre une demande **dans le cadre du volet A** du programme doit suivre la démarche suivante :

- Remplir le formulaire d'inscription
- Compléter les annexes demandées;
- Transmettre le formulaire d'inscription et les annexes complétées et signées à Éducation internationale selon la méthode indiquée sur notre [Site web](#).

Un organisme scolaire qui désire soumettre une demande **dans le cadre du volet B** du programme doit suivre la démarche suivante :

- Remplir le formulaire de demande de subvention;
- Compléter les annexes demandées;

Annexe I : Liste des élèves et des accompagnateurs-trices

- Lister les élèves participant-e-s
- Lister les personnes qui accompagneront les élèves, le cas échéant.

Annexe II : Grille budgétaire

- Détailler les **dépenses** prévues avant, pendant, et après le séjour.
- Présenter les sources de **revenus**.
- S'assurer que le **solde du budget** soit de 0 CAD.

Annexe III: Lettre ou courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec

- Inclure les **informations suivantes** :
 - Nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire ;
 - Dates de réalisation du projet ;
 - Principales activités à réaliser.

- Transmettre le formulaire de demande de subvention et les annexes complétées et signées à Éducation internationale selon la méthode indiquée sur notre [Site web](#).

Un organisme scolaire qui désire soumettre une demande **dans le cadre du volet C** du programme doit suivre la démarche suivante :

- Remplir le formulaire de demande de subvention;
- Compléter les annexes demandées;

Annexe I : Tableau récapitulatif de la participation aux cours de langue

- Lister les **élèves participant-e-s**
- Identifier l'**école de langue** visée
- Remplir les informations concernant le **cours de langue**

- Transmettre le formulaire de demande de subvention et les annexes complétées et signées à Éducation internationale selon la méthode indiquée sur notre [Site web](#).

Vous recevrez un accusé de réception dans les jours suivant la soumission de votre projet. Si ce n'est pas le cas, veuillez en informer les responsables du programme à l'adresse echanges@education-internationale.com.

Voici quelques conseils qui vous permettront de présenter un meilleur dossier :

- Les documents doivent être remplis et signés électroniquement. Les signatures à la main sont également acceptées.
- Utilisez uniquement les modèles d'annexes fournis par Éducation internationale.
- Les documents doivent être envoyés séparément et ne peuvent être combinés dans un même fichier.
- Déposez des fichiers lisibles, de bonne qualité (idéalement en couleur) et correctement orientés.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DEMANDES

L'évaluation des candidatures et des demandes seront évalués en fonction de la pondération et des principaux critères présentés dans le cadre normatif du programme sur Quebec.ca.

RÉPONSE DE SÉLECTION

Dans le cas de l'**appel de projet continu**, la confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date de dépôt. Vous serez avisée ou avisé s'il ne reste plus de fonds et que votre demande est transférée vers le concours à date fixe.

Dans le cas de l'**appel de projet à date fixe**, la confirmation d'acceptation ou de rejet de votre demande sera confirmée au plus tard 6 semaines après la date limite de dépôt, soit le 15 février.

OCTROI DE LA SUBVENTION

L'aide financière accordée dans le cadre des volets B et C de ce programme est payable en un seul versement à l'ordre du CSS ou de l'établissement privé.

CONDITIONS À RESPECTER

L'organisme scolaire désirant se prévaloir de l'aide financière doit respecter les conditions énumérées dans le cadre normatif du programme sur Quebec.ca

L'organisme scolaire doit s'assurer que chaque employé-e bénéficiaire de l'aide financière séjournant à l'extérieur du Québec est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les actes professionnels pratiqués à destination. De plus, une assurance médicale de soins d'urgence est obligatoire. L'établissement scolaire attestera sa vérification des couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation du projet.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le *Rapport d'utilisation de la subvention* doit être rempli, signé et envoyé à Éducation internationale dans les **30 jours** suivant le retour de l'élève au Québec.

Le formulaire du rapport d'utilisation de la subvention se trouve dans la section « **Rapport d'utilisation de la subvention** » du site Web des Échanges azimuth.

Notez que dans le cadre du volet A, aucun rapport ne doit être complété. Celui-ci sera acheminé à Éducation internationale par le ministère de l'Éducation.

Le rapport final pour le volet B devra être accompagné des **annexes** suivantes :

- [Annexe I](#) : Liste des élèves et des accompagnateurs-trices;
- [Annexe II](#) : La grille budgétaire, reflétant les dépenses et les revenus réels encourus;
- [Annexe III](#) : Les preuves d'achat des dépenses admissibles;
- Toute autre document jugé pertinent (photos, témoignages, etc.)

Le rapport final pour le volet C devra être accompagné des **annexes** suivantes :

- [Annexe I](#) : Tableau récapitulatif de la participation aux cours de langue
- [Annexe II](#) : Preuves d'achat des dépenses admissibles et attestation de suivi ou de réussite du cours;

Vous devez garder l'original de toutes vos factures pour une période de trois ans dans le cas où de plus amples informations sur vos dépenses vous seraient demandées.

Un remboursement en partie pourra être exigé, à la réception des documents de reddition de comptes par l'organisme partenaire, pour réclamer l'aide financière non utilisée. Le remboursement devra être effectué dans les 30 jours suivant l'acceptation des documents de reddition de comptes.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le programme, veuillez consulter le [site Web](#) des Échanges azimuth ou écrire à l'adresse suivante : echanges@education-internationale.com.

Des [séances d'information](#) sur les programmes sont tenues mensuellement.



Éducation internationale | Échanges azimuth
355, rue Marie-de-l'Incarnation
Québec (Québec) G1N 3G9, CANADA
+1 418 651-4667
echanges@education-internationale.com